



Nyon Basket Féminin

CH- 1270 **Nyon**

T +41 76 414 00 35

[secretariat@nyonbasketfeminin.ch](mailto:secretariat@nyonbasketfeminin.ch)

[www.nyonbasketfeminin.ch](http://www.nyonbasketfeminin.ch)

# Nyon Basket Féminin

## Concept de protection Covid-19

Établi sur la base des recommandations actuelles de Swiss Olympic, Swiss Basketball, de la Confédération, du canton de Vaud et de la ville de Nyon

Version : 9 septembre 2020

Auteur : Isabelle Rivier

## Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et/ou des rencontres :

### 1. Pas de symptôme(s) à l'entraînement et/ou au match

Les personnes présentant l'un ou plusieurs des symptômes suivants ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et/ou au match. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

- Fièvre ou frissons (sensation de chaud-froid)
- Toux
- Douleur ou gêne à la gorge
- Difficultés respiratoires au repos ou essoufflement anormal à l'effort
- Douleur ou gêne thoracique
- Maux de tête
- Courbatures généralisées
- Fatigue majeure
- Perte du goût ou de l'odorat
- Élévation de la fréquence cardiaque au repos

### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement ou le match et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels entre joueurs sont seulement autorisés au moment de la pratique sportive sur le terrain à proprement parler.

### 3. Accès aux vestiaires et aux douches

- **Entraînements**

**Dans la mesure du possible, les vestiaires ne doivent pas être utilisés.**

- **Rencontres (amicales et officielles)**

En cas de forte occupation des salles (tournois ou rencontres jeunesse en parallèle), l'accès aux vestiaires et douches est réservé en priorité à l' (aux) équipe(s) adverses. Dans la mesure du possible, il est recommandé de se changer et se doucher à domicile. Une seule équipe à la fois est autorisée à occuper un vestiaire.

Dans tous les cas, les gestes barrières et la distanciation sont à appliquer dans ces lieux.

### 4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains au savon joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, avant et après une utilisation des WC ou des vestiaires, pour se protéger soi-même et son entourage.

En cas d'éternuement, se couvrir systématiquement le nez et la bouche avec son coude et se moucher dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement après dans une poubelle. Se laver ou se désinfecter les mains après.



## 5. Matériel utilisé lors des entraînements ou des matches

Les ballons et les équipements à usage collectif sont nettoyés avant chaque séquence d'entraînement ou les matches.

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit être ni échangé, ni partagé, quelle que soit sa nature (linges, gourdes,...).

## 6. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements et matches. La personne responsable de l'entraînement (l'entraîneur principal) est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (*voir point 5*).

## 7. Lors des rencontres

- **Entraîneur**

Il est responsable de s'assurer que son équipe respecte les règles. L'entraîneur est chargé de communiquer tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match.

- **Joueurs**

Ils ne sont dispensés du port du masque que lorsqu'ils se trouvent sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur entrée dans le bâtiment du Rocher et lors de tous leurs déplacements hors du terrain de jeu dans l'enceinte intérieure du centre sportif.

- **Officiels**

Le port du masque est obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque y compris les statisticiens.

- **Public**

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du centre sportif du Rocher pour les personnes de plus de 12 ans. Le public est tenu de se conformer au balisage et/ou aux indications affichées lors de ses déplacements à l'intérieur de bâtiment du Rocher. A l'exception des WC, l'accès au sol-sol n'est pas autorisé au public. La galerie et les gradins seront ouverts lors des matches.

Le port du masque est obligatoire pour le déplacement à la buvette ; il ne peut être retiré que lors de la consommation de boisson ou de nourriture.

## 8. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Brigitte Perez et Isabelle Rivier. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (B. PEREZ : +41 79 256 42 93) et (I. RIVIER : +41 76 414 00 35) ou [comite@nyonbasketfeminin.ch](mailto:comite@nyonbasketfeminin.ch)

## 9. Prescriptions spécifiques

- **Les entraînements se déroulent à huis clos**

La ville de Nyon interdit désormais l'accès des salles et couloirs attenants à celles-ci aux personnes externes (dont les parents et accompagnants) lors des entraînements.

En conséquence, il est fortement recommandé aux personnes adultes de ne pas pénétrer dans les divers bâtiments des infrastructures sportives intérieures lors des entraînements.

Toutefois, au Rocher, le rez-de-chaussée et sa galerie seront accessibles aux parents en début de saison pour autant que les règles de distanciation et/ou le port du masque soient strictement respectées par les usagers. L'accès au sous-sol est par contre interdit aux personnes non autorisées.

- **Annonces obligatoires des cas au club**

En cas de suspicion de Covid-19 ou de test positif avéré, toute personne ayant été présente à un entraînement ou à un match est tenue de s'annoncer immédiatement à l'entraîneur ou aux responsables du club (*voir point 5*) afin que ces derniers puissent prendre les mesures qui s'imposent.

- **Contrôles du respect des règles**

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment. Par conséquent, les entraîneurs principaux doivent être en possession du concept de protection ainsi que de leur liste de présence à chaque entraînement et match.

**Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures**

**Spirit of Sport** signifie maintenant ...

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP** (icône d'une main lavée)
- Respect des distances** (garder 1,5 m de distance si possible) (icône de deux personnes à 1,5 m)
- Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes** (icône d'une personne avec un cœur rouge)
- Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives** (icône d'une maison avec un cadenas)
- Manifestations sportives**
  - avec max. 1000 athlètes
  - avec max. 1000 spectateurs
  - groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée
- Listes de présence** (traçabilité des contacts proches – Contact Tracing) (icône d'une liste à cocher)
- Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes** (recommandation) (icône de deux groupes de personnes)

Valable dès le 22 juin 2020

**SWISS olympic**

# VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



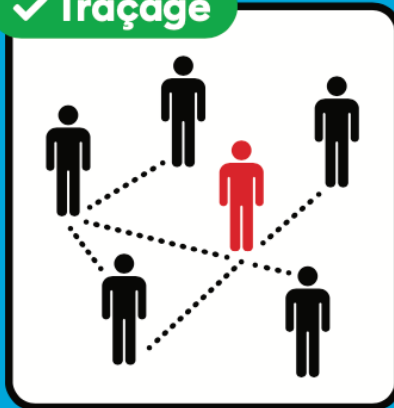
## Suivre impérativement les nouvelles règles :

### ✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

### ✓ Traçage



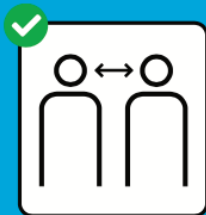
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

### ✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.  
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

## Pour rappel :



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation